

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

DÉLIBÉRATION n° 2014/05/27-07

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 27 mai 2014, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles 712-1 et suivants,
Vu le Contrat de Projets Etat-Région (CPER) Provence - Alpes - Côte d'Azur 2007 - 2013,

DÉCIDE :

OBJET : Programmation CPER 2007-2013
Expertise Réhabilitation partielle du site Saporta : Expertise modificative

Le conseil d'administration approuve le dossier d'expertise modificative, dont le projet est joint en annexe, présentant le programme «réhabilitation partielle du site Saporta».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 28

Fait à Marseille, le 28 mai 2014


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

DÉLIBÉRATION n° 2014/05/27-08

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 27 mai 2014, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles 712-1 et suivants,

DÉCIDE :

OBJET : Dossier d'expertise - Programmation CPER 2014-2020
Réaménagement des équipements sportifs de Saint-Jérôme

Le conseil d'administration approuve le dossier d'expertise, dont le projet est joint en annexe, présentant le programme «Réhabilitation des installations sportives Marseille Nord».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 28

Fait à Marseille, le 28 mai 2014


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille



2014



**REHABILITATION DES
INSTALLATIONS SPORTIVES
MARSEILLE NORD
DOSSIER D'EXPERTISE**

SOMMAIRE

I) Description générale des objectifs et du contenu du projet

- I - 1 Historique du projet**
- I - 2 Justification du projet**
- I - 3 Coordination**
- I - 4 Objectifs patrimoniaux**

II) Contenu du projet

- II - 1 Clauses administratives et juridiques**
- II - 2 Plan détaillé de financement**

III) Projet de localisation

IV) Planning prévisionnel

I) DESCRIPTION GENERALE DES OBJECTIFS ET DU CONTENU DU PROJET

I-1 Historique du projet

Le Campus de Marseille Nord « Pôle de l'Etoile » comprend les sites de Saint Jérôme et le Technopôle de Château Gombert.

Ce campus poursuit sa mutation, notamment par le renforcement de son attractivité qui passe par :

- L'amélioration de son accessibilité.
- La connexion entre les 2 sites.
- Le développement de l'offre de services et d'équipements destinés à la vie étudiante.

C'est à ce titre que l'amélioration des équipements sportifs est nécessaire.

Différentes études ont été menées jusqu'à ce jour pour faire l'inventaire des installations sportives, dégager les capacités, recenser les besoins et proposer un schéma directeur qui a été approuvé dans le cadre du CPER 2007-2013.

Le présent dossier s'inscrit dans un financement associé au Pacte de Cohésion Sociale pour Marseille.

I-2 Justification du projet

L'objectif de cette opération est d'offrir une meilleure identification et lisibilité aux installations sportives sur le site de Saint-Jérôme

L'opération doit permettre d'engager une phase de rénovation et d'amélioration du plateau sportif et permettra ainsi de les rendre plus accessibles, mais aussi plus ouverts en vue de créer une véritable vie étudiante sur le site et ainsi créer des conditions favorables à l'implantation de nouveaux enseignements sur ce site qui en a la capacité.

I-3 Coordination

La Maîtrise d'Ouvrage de cette opération sera assurée par l'Université d'Aix-Marseille,.

I-4 Objectifs patrimoniaux

Réhabiliter et Adapter l'équipement aux besoins des usagers :

- La réhabilitation de la Halle Aldebert.
- Les aménagements extérieurs permettant la mise en accessibilité du site.
- la réfection de 2 courts de tennis.

II) CONTENU DU PROJET

II-1 Clauses administratives et juridiques

II-1.1 Maîtrise d'ouvrage

L'Université d'Aix-Marseille demandera la délégation de maîtrise d'ouvrage pour cette opération.

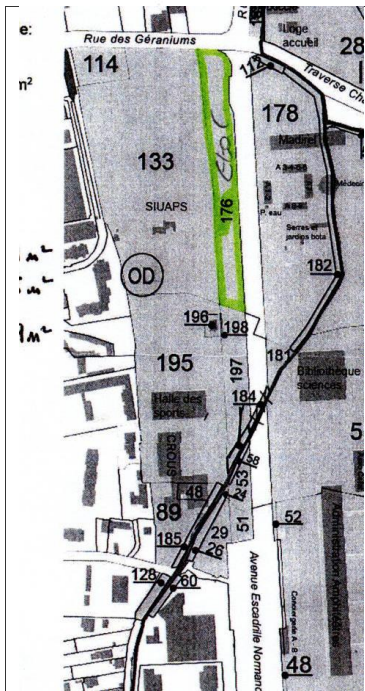
II-1.2 Situation juridique du terrain d'assiette

Patrimoine Etat avec affectation à terme à l'université d'Aix Marseille.

II-2 Plan détaillé de financement

Financier	Financement ANR
Etat	1 450 000 €

III) LOCALISATION ET URBANISME



sections	parcelles	occupations
OD et OK du sud au nord	24. 26. 29. 48. 89. 185	Le COSEC
	51. 53. 58	Le parking extérieur
	184. 195. 196. 197. 198	La Halle ALDEBERT Les Tennis Le Club House
	176	Le talus
	114. 133	Le terrain de rugby

L'Etat est propriétaire de toutes ces parcelles. On notera que la parcelle 176 est une emprise réservée à la ville pour des besoins de voirie.

IV) PLANNING PREVISIONNEL

- Etudes : Mai à décembre 2014
- Dépôt de permis d'aménager: Janvier 2015
- Travaux : Mai à sept 2015
- Réception : Octobre 2015